

Projet R.E.C.I.F 17

Récifs artificiels Expérimentaux de Chardonnière Immergés pour la Faune marine en Charente-Maritime

Lettre d'information n°5 – Mai 2012

Cette lettre constitue le média d'information des usagers et des acteurs de la bande côtière de Charente-Maritime désireux de suivre l'évolution du projet d'immersion de récifs artificiels sur nos côtes.



L'étude de faisabilité sur l'immersion de récifs artificiels en Charente-Maritime a débuté il y a 2 ans. Le projet a bien évolué depuis, et le travail collaboratif réalisé avec les différents acteurs de la bande côtière a fait ressortir la nécessité d'une immersion expérimentale en préparation d'une immersion de plus grande ampleur (voir les 2 lettres d'information précédentes de mai et novembre 2011).

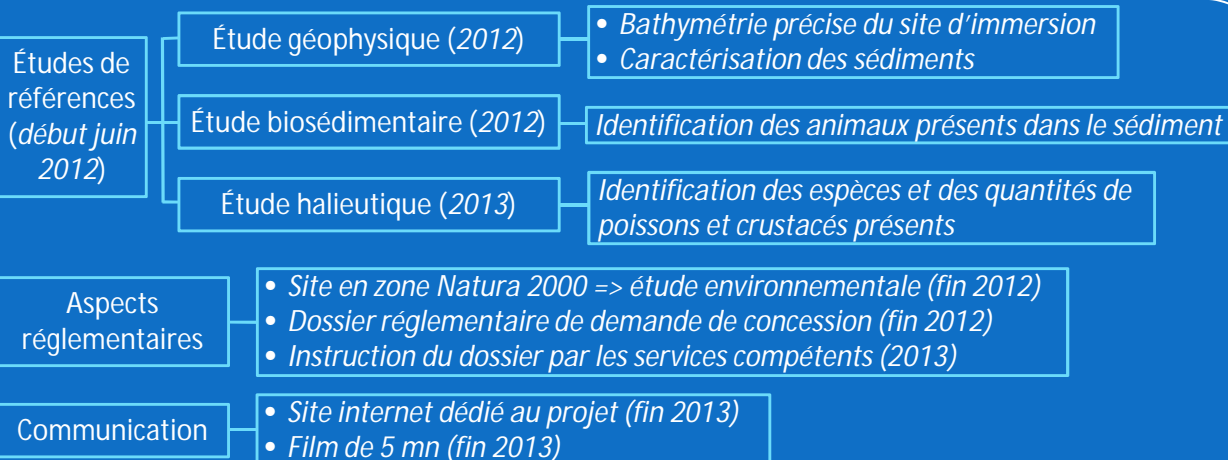
Les récifs artificiels étant un des outils permettant de favoriser l'exploitation et la gestion durable des ressources halieutiques, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Poitou-Charentes a accepté d'être le porteur de ce projet d'immersion expérimentale. Celui-ci, de dimension modeste (lettre précédente) et d'une durée de 8 ans, doit permettre en cas de retour favorable, de valider les choix techniques et de bâtir le cadre de la gouvernance du futur projet d'immersion. Le Comité Régional des Pêches s'appuie sur le CREAA pour l'animation scientifique et administrative du projet.

L'immersion expérimentale, a été divisée en plusieurs étapes afin de faciliter sa mise en place :

- *Etape 1 - 2012-2013* : Réalisation des études dites de « références », de l'étude environnementale et constitution du dossier de demande de concession + volet communication
- *Etape 2 - 2014* : Fabrication et immersion des récifs
- *Etape 3 - 2015-2019* : Suivis post-immersion, comparaison avec les études de référence, et résultats de l'influence des récifs d'un point de vue physique et biologique

Précisions sur la première étape

ÉTAPE 1



Cette première étape évaluée à 110 000 euros devrait être cofinancée par :

- Les 5 Communautés de Communes côtières du département : Oléron, Ré, La Rochelle, Marennes, Royan
- La région Poitou-Charentes
- Le département de Charente-Maritime
- L'Europe et l'Etat via l'axe 4 « actions collectives » du Fond Européen pour la Pêche (FEP)



Le dossier passera en commission au début du mois de juillet. Un accord favorable de principe a déjà été émis par le FEP lors de la dernière commission au mois de mars.

Contact : Cédric HENNACHE – Chargé d'études

☎ 05-46-47-51-93

✉ creaa@wanadoo.fr

